

Annexe à la décision D/ 11461 portant désignation de « TÜV Rheinland » comme organisme chargé d'effectuer la procédure de vérification de la conformité aux règles nationales

Annexe : Domaine de compétence pour la désignation

Systèmes et sous-systèmes	Règles nationales
Réseau ferroviaire national	
1. Contrôle-commande et signalisation - Bord	Arrêté royal du 6 décembre 2020 déterminant les exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons
2. Matériel roulant	Arrêté royal du 6 décembre 2020 déterminant les exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons

Vu pour être annexé à la décision D/11461 portant désignation de « TÜV Rheinland » comme organisme chargé d'effectuer la procédure de vérification de la conformité aux règles nationales

Valérie Verzele
Directrice générale